

LOI N° 11/83 /DU 27/01/1983

PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO A LA CONVEN-
TION SUR LE REGLEMENT INTERNATIONAL DE 1972
POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER

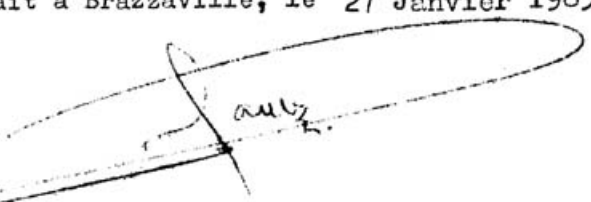
L'Assemblée Nationale Populaire a délibéré et adopté

Le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Con-
seil des Ministres Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est approuvée l'adhésion de la République Populaire
du Congo à la Convention sur le règlement international de 1972 pour pré-
venir les abordages en mer.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 27 Janvier 1983


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

X